

Tableau des modifications :

Version	Date	Objet de la modification
1	25/07/2023	Version initiale

Rédacteur(s)	Vérificateur(s)	Approbateur(s)
Nom : PARMENTIER Aude (référente handicap), MAGOUH Iman, KAMOUCHE Hania, JOACHIM Anne-Sophie Fonction : Groupe de travail « PSH » et C8 Qualiopi Date et signature : 25/07/2023	Nom : AUFRERE Christine Fonction : Directrice des soins Date et signature : 25/07/2023	Nom : AUFRERE Christine, DUBOIS Géraldine, LANTERMINO JULIEN Fonction : COPIL Qualité Restreint (CQR) Date et signature : 25/07/2023

  <small>La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions ACTIONS DE FORMATION</small>	CHARTRE DU HANDICAP	
		Page 2 sur 3
		Date application : Septembre 2023

Charte d'accueil et d'accompagnement des étudiants infirmiers en situation de handicap à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Stell

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) s'engage à offrir un environnement inclusif et équitable aux étudiants en soins infirmiers en situation de handicap (ESH).

Cette charte a pour objectif de définir les engagements en termes d'accueil, d'accompagnement et d'inclusion de ces étudiants au sein de l'institut, avec comme finalité de leur permettre de réaliser un parcours de formation dans les meilleures conditions possibles.

Cette charte répond à la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances à la participation à la citoyenneté des personnes en situation de handicap et à la loi du 05 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel. De plus, cette charte s'inclut dans la démarche qualité et d'amélioration continue de l'IFSI en lien avec QUALIOPI®.

Les engagements de l'IFSI Stell :

- **Respect de la dignité** : s'engager à respecter les droits fondamentaux des ESH, sans aucune discrimination liée à sa situation de handicap.
- **Égalité des chances** : garantir l'égalité des chances pour tous les étudiants et leur offrir des mesures d'accompagnement individualisées répondant à leurs besoins spécifiques.
- **Accessibilité** : rendre les locaux, les ressources et la formation plus accessibles et plus adaptés aux ESH.

Accompagnement pédagogique :

- **Accueil et information** : transmettre aux ESH les informations sur les services d'accompagnement existants au sein de l'IFSI et auprès des partenaires.
- **Suivi** : faire un rappel de ces informations annuellement auprès de chaque promotion.
- **Évaluation des besoins** : mettre en place un accompagnement individualisé de l'ESH basé sur ses besoins spécifiques sous réserve que ce dernier se signale auprès du référent handicap. Réévaluer les besoins et les mesures d'accompagnement annuellement.

	CHARTRE DU HANDICAP	Page 3 sur 3 Date application : Septembre 2023
--	--------------------------------	---

- **Adaptation pédagogique** : mettre en place les mesures d'aménagement proposées par le service universitaire dédié (SHSE)¹ pour l'ESH concerné, en accord avec les recommandations médicales et les orientations légales en vigueur.
- **Ressources et supports pédagogiques** : s'engager à fournir des ressources et des supports pédagogiques accessibles aux étudiants en situation de handicap, en utilisant des formats adaptés, des outils technologiques et des techniques pédagogiques inclusives.

Sensibilisation et formation :

- **Sensibilisation et formation des professionnels** : sensibiliser et former l'ensemble du personnel de l'IFSI à la question du handicap.
- **Sensibilisation de la communauté étudiante** : organiser des sensibilisations au handicap pour l'ensemble des étudiants de l'IFSI dans le cadre des unités d'enseignement, afin de favoriser une meilleure compréhension et une attitude inclusive envers leurs pairs en situation de handicap.

Démarche d'amélioration continue :

- **Évaluation des mesures d'accompagnement** : impliquer activement les étudiants en situation de handicap dans l'évaluation des mesures d'accompagnement mises en place, en recueillant leurs feedbacks et en les intégrant dans les processus d'amélioration continue.
- **Évaluer et mettre à jour annuellement la charte** : répondre à la démarche d'amélioration continue en tenant compte de l'évolution des textes réglementaires et des retours d'expériences internes.

¹ SHSE : Service Handicap Santé Etudiant